



COMMUNE DE RANVILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Membres en exercice : 18

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 15

DATE DE CONVOCATION :

28 juin 2024

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ADELAÏDE, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ADELAÏDE, M. François VANNIER, Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, Mme Monique LEGROS, M. Daniel DESRETTES, Mme Olga BANDZWOLEK, M. André VAUTIER, Mme Chantal COURBIER, M. Michel EURY, Mme Gaëlle LE MEVEL, Mme Karine GLETTY, M. Cédric METIVIER, Mme Carine ADELAÏDE

Absents excusés : Mme Isabelle GRANA a donné procuration à M. François VANNIER, Mme Valérie LELOUTRE a donné procuration à Mme Chantal COURBIER, M. Jean-Luc DAVENEL, Mme Catherine PILET-FONTAINE, M. Mayeul MACE,

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle LE MEVEL

A l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
3. Création d'emplois non permanents
4. Propriété communale 4 rue du Stade
5. Aménagements de sécurité route départementale n° 37
6. Convention temporaire d'occupation avec Inolya

Intervenant :

M. LE MAIRE

M. LE MAIRE

M. LE MAIRE

M. LE MAIRE

Mme MAUDUIT-TRAGUET

M. DESRETTES

Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion

2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Décision du 27 mai 2024 – SDEC Energie – Eclairage public – Remplacement de foyers hors services rue des Monts

Considérant le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados relatif au remplacement des foyers 06.038 et 06.039 hors-service rue des Monts,

Le coût total de cette opération est estimé à 1588.87€ TTC,

La participation communale s'élève à 926.67€,

Monsieur le Maire décide :

- de donner son accord pour la réalisation du projet ci-dessus référencé
- la collectivité s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi : en section de fonctionnement compte 6556

Décision municipale du 17 juin 2024 – Subvention municipale

Considérant la volonté des élus de la commune de RANVILLE de mailler le territoire communal de 7 panneaux à destination des Ranvillais et des nombreux touristes qui viennent visiter la commune,

Monsieur le Maire décide :

- d'arrêter le budget prévisionnel pour la réalisation du parcours historique à la somme de 10 744€.
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	
Dépenses	10 744 €
TOTAL H.T.	10 744 €

RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Etat : ministère de la défense	5 372 €
Fonds propres	5 372 €
TOTAL H.T.	10 744 €

- de confirmer l'inscription de ce montant au budget 2024
- de solliciter une subvention auprès du ministère de la défense,

3. Création d'emplois non permanents

Exposé de Monsieur le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Ces emplois concernent les services périscolaires et d'entretien.

Considérant le tableau des emplois,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer :

- deux emplois d'adjoint technique, non titulaire, à 5,5/35^{ème}, du 2 septembre 2024 au 6 juillet 2025
- un emploi d'adjoint technique, non titulaire, à 7,5/35^{ème}, du 2 septembre 2024 au 6 juillet 2025
- un emploi d'adjoint technique, non titulaire, à 20,5/35^{ème}, du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

VOTANTS : 15

POUR : 15

4. Propriété communale 4 rue du Stade

Exposé de Monsieur le Maire

La commune est propriétaire de 2 bâtiments 4 rue du Stade :

- Un dépôt utilisé par le service technique d'environ 80 m²
- Un ancien garage d'environ 71 m²

Aujourd'hui, ces bâtiments sont utilisés par le service technique :

- Dans le dépôt sont stockés : 80 panneaux électoraux, le vélo cargo, du matériel de l'école maternelle (chaises, tables...). Des aménagements supplémentaires seront nécessaires à l'atelier pour le déplacement de ces biens stockés.
- Dans le garage est stocké du sel, qui pourrait être déplacé à l'atelier sur des racks

Il faut envisager éventuellement l'évolution des besoins de stockage.

Une habitante de RANVILLE souhaite acquérir l'ancien garage, pour développer un espace d'exposition. La personne a connaissance des travaux à réaliser dans le bâtiment.

Les travaux chiffrés en 2022 pour les 2 bâtiments s'élèvent à la somme de 40 672,21 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de s'orienter vers la cession de cet ensemble immobilier.

VOTANTS : 15

POUR : 14

ABSTENTION : 1

5. Aménagement de sécurité route départementale n° 37

Exposé de Martine MAUDUIT-TRAGUET

La commission urbanisme-environnement travaille sur ce projet depuis 2021. L'objectif est de limiter la vitesse et d'assurer la sécurité.

Le projet :

- Rue du Général de Gaulle : mise en place de 2 îlots à 2 endroits. Des tests ont été réalisés entre décembre 2023 et janvier 2024. Le bilan général est positif.
- Rue de la Libération : réalisation d'un plateau surélevé

Le montant des travaux s'élève à la somme de 16 422€.

Certains conseillers sont opposés au projet : ils estiment que les plateaux surélevés sont plus efficaces et que les îlots sont dangereux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de réaliser les aménagements de sécurité suivants sur la route départementale n° 37 :

- Rue du Général de Gaulle : mise en place de 2 îlots à 2 endroits
- Rue de la Libération : réalisation d'un plateau surélevé

VOTANTS : 15

POUR : 10

CONTRE : 5

6 . Convention temporaire d'occupation avec Inolya

Exposé de Monsieur DESRETTES

La société Inolya réalise des travaux d'aménagement de logements locatifs dans le lotissement La Haute Gravelle.

En janvier 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention temporaire d'occupation avec Inolya, pour autoriser un accès chantier par le Chemin des haies de l'Ecarde.

De son côté, la société Edifidès avait signé une convention d'occupation précaire pour l'accès chantier par le Chemin des Agriculteurs et l'installation de chantier en dehors de leurs terrains pour les 2 sites de travaux. La rétrocession des espaces communs du lotissement La Haute Gravelle à la commune nécessite que la convention avec Inolya soit signée par la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer une convention temporaire d'occupation avec Inolya.

VOTANTS : 15

POUR : 15

Séance levée à 19 heures